F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CK 2020/06
DATE 15/01/2020

RÈGLEMENT 2020

« Série Nationale » enregistrée à la FFSA sous le numéro CK2020/06

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE - F.F.S.A. - 32, avenue de New-York 75781 PARIS Cédex 16

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

SOMMAIRE

Généralités	page 2
A - Règlement Général	page 2
B - Spécificités techniques de la série « Iame Séries France »	page 6
C - Règlement Sportif de la série « Iame Séries France »	page 10
D - Classement final « Iame Séries France »	page 12
Annexes	page 15

GÉNÉRALITES

Afin de développer la pratique de la compétition Karting, IAME France S.a.r.l, par l'intermédiaire de son département Racing Event, Victory Concept (Licence internationale organisateur n° 250989), organise, en 2020, la série nationale appelée « IAME SERIES FRANCE ».

A – RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 1 : GÉNÉRALITES

IAME SERIES FRANCE est une série nationale de cinq épreuves organisées en Europe.

La Iame Séries France regroupent les catégories fédérales et coupe de marque suivantes :

- Minime
- X30 Junior
- X30 Sénior
- X30 Master (+ 30 ans)
- X30 Vétéran (+ 45 ans)
- X30 Pro
- KZ-1

Un championnat est organisé pour chaque catégorie à l'exception des catégories qui ne comporteront qu'une seule course.

Chaque pilote peut s'inscrire à une, plusieurs ou dans l'intégralité des épreuves dans une ou plusieurs catégories. L'organisation se réserve le droit d'ajouter ou supprimer une ou plusieurs catégories par épreuve.

Si les pilotes X30 Master et X30 Vétéran ne sont pas en nombre suffisants, les deux catégories pourront être réunies. Chacune devant respecter sa règlementation technique, notamment au niveau du poids et de l'âge. Même unifiées, chaque catégorie aura son propre podium dès lors que le nombre d'engagés sera supérieur ou égal à six pilotes. En dessous de ce chiffre, seul le vainqueur sera appelé sur le podium.

Victory Concept se réserve le droit d'annuler une catégorie en cas d'un nombre insuffisant de participants.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Article 2 : ORGANISATION

Les épreuves de la Iame Séries France sont organisées par l'ASK, locale, retenue pour l'organisation de la course, en collaboration avec Victory Concept et sous l'égide de la FFSA, dans le cadre du cahier des charges « Série Nationale » 2020.

Article 3 : RÈGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la IAME Séries France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de Victory Concept et de la FFSA.
En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué, au niveau sportif et technique, le règlement spécifique 2020 de la coupe de marque et pour les catégories fédérales, le code sportif international 2020 ainsi que l'annexe sportive FFSA 2020.
Le fait de s'engager à l'une des épreuves du championnat Iame Series France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que la règlementation FFSA et de les respecter.

Article 4 : PARTICIPANTS

- Minime : Voir le règlement de la catégorie
- X30 Junior : Voir le règlement de la catégorie
- X30 Sénior : Voir le règlement de la catégorie
- X30 Master : Voir le règlement de la catégorie
- X30 Vétéran : Voir le règlement de la catégorie
- X30 Pro : Voir le règlement de la catégorie
- KZ-I : Voir le règlement de la catégorie

Le nombre de participants pour chaque catégorie est limité suivant le circuit.

Article 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Victory Concept se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation de tout pilote (Ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la IAME Séries France ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image du karting en général, y compris sur les réseaux sociaux. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs, licenciés ou non. En cas d'injures et/ou voies de faits, un pilote pourra être disqualifié de la manifestation ou du championnat suivant la décision du collège des commissaires sportifs.

Article 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Pour chaque épreuve de la IAME Séries France, le montant de l'inscription est fixé à 250 € TTC. Pour les pilotes s'inscrivant pour les 4 courses de la série nationale, l'engagement sera de 940 € TTC. Ce montant comprend le droit de piste du vendredi, le roulage étant interdit le jeudi sauf exception.

Tout engagement à une épreuve avec paiement des droits d'inscription est ferme et définitif.

Une majoration de 100 € TTC sera appliquée en cas d'inscription à moins de 8 jours du début de l'épreuve. La clôture des inscriptions sera effective 5 jours avant le début de l'épreuve (Délai nécessaire pour l'acheminement des pneumatiques dans de bonnes conditions).

En cas d'un nombre trop important de participants par catégorie, Victory Concept se réserve le droit de refuser des participants. Les participants retenus seront choisis suivant l'ordre d'inscription des pilotes et une priorité sera donnée à ceux qui feront le championnat en intégralité.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Article 7 : PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Les candidats pilotes et concurrents doivent être détenteurs d'une licence nationale ou internationale respectivement de pilotes et concurrents, ainsi que des autorisations nécessaires (Visas) émises par leur ASN affiliée à la CIK/FIA Karting. Cette autorisation sera délivrée par l'ASN concernée dans une forme qu'elle considérera appropriée.

Quelles que soient les circonstances, le pilote ne pourra être âgé de moins de 12 ans dans l'année sauf pour la catégorie Minime (8 ans).

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le site internet www.iameseriesfrance.com.

Le règlement se fera uniquement par virement bancaire. Le paiement par virement devra être effectif dans les 7 jours suivant l'inscription. Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée.

Coordonnées bancaire pour les virements :

Bénéficiaire :	Victory Concept
Note :	Nom du pilote + catégorie
IBAN:	FR76 3006 6109 1600 0100 5350 353
SWIFT:	CMCIFRPP
Banque :	CIC Saint Denis Entreprise 3, Rue Francis de Pressense 93457 La Plaine Saint Denis Cedex

Article 8 : CALENDRIER

14 – 16 février	Rivesaltes (66)
30 – 03 mai	Ostricourt (62)
12 – 14 juin	Septfontaines (25)
04 - 06 septembre	Varennes sur Allier (03)
06 – 08 novembre	Brignoles (83) / Trophée Jules Bianchi

Article 9 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Victory Concept se réserve le droit de modifier, sans préavis, ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA ou sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves.

Article 10 : DROITS D'IMAGE

En s'inscrivant à une épreuve de la IAME Séries France, chaque pilote et chaque team acceptent que des photos, vidéos ou que leur nom soient utilisés par Victory Concept ou IAME dans le cadre de publicités, classements, championnats, fiche pilote…, en France, comme à l'étranger.
Le port d'une caméra embarquée, y compris à l'intérieur du casque (Système CamBox), est interdit à partir des essais chronométrés.
L'utilisation d'un drone, sans autorisation, est interdite sur la totalité du site où se déroule chaque épreuve.

Article 11 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Les contrôles administratifs se dérouleront au cours de la journée du vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h sauf exception dument signalée. Nous vous remercions de vous y rendre, dès votre arrivée sur le circuit, muni de votre transpondeur, de votre licence pilote et concurrent, de celle de votre mécanicien et du règlement pour l'achat des pneus de course (Un voucher vous sera donné en contrepartie).
Aucun pilote ne pourra s'entraîner sans avoir effectué au préalable les vérifications sportives.

Article 12 : ENTRAÎNEMENTS

La manifestation commence officiellement le samedi matin.
Tous les karts doivent avoir leurs quatre numéros de course dès leur passage au Contrôle Administratif. Avant, un seul numéro sur le nasseau panel sera autorisé.
Pour l'épreuve d'Ostricourt, les entraînements commenceront le jeudi.

Article 13 : NUMÉROS DE COURSE

Un jeu de numéros de course pour un kart complet sera offert à chaque pilote lors de chaque course.

Afin de s' « aligner » avec la règlementation internationale, il faudra respecter la numérotation suivante pour chaque catégorie :

Minime	800 – 899
X30 Junior	100 – 199
X30 Sénior	200 – 399
X30 Master	400 – 499
X30 Vétéran	500 – 599
X30 Pro	600 – 699
KZ-I	700 – 799

À tout moment de la course, le pilote doit veiller à ce que les numéros de course soient clairement visibles par la direction de course.

Article 14 : TRANSPONDEURS

Si un concurrent ne possède pas de transpondeur, il pourra en louer un auprès de Victory Concept au tarif de 30 € le week-end avec une caution de 300 €.

Chaque pilote est responsable de la charge et du bon fonctionnement de son transpondeur même s'il l'a loué à Victory Concept.

Le transpondeur est obligatoire à partir des essais libres du vendredi après-midi.

Article 15 : ENVIRONNEMENT

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Vous devez obligatoirement protéger le sol avec un tapis étanche conformément avec la règlementation FFSA. Aucun déchet, aucun fût, aucun pneumatique ne doit être abandonné dans le paddock. Des containers, mis en place par le club organisateur, seront à votre disposition dans le paddock.

Le démarrage, le rodage, la chauffe ou le test des moteurs dans le paddock sont strictement interdits dans le paddock, les parkings ou les parcs fermés. (Art 2.14 Q du règlement de la CIK-FIA).

Article 16 : PADDOCK

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'emplacement réservé aux véhicules de service est exigu. Aucune voiture privée n'y sera tolérée. Avant d'entrer dans le paddock, tous les véhicules de service devront OBLIGATOIREMENT s'annoncer au bureau de l'organisateur. Ils recevront un laissez-passer pour un véhicule paddock.

Il est strictement interdit de monter ou de décharger l'équipement tant que votre place dans le paddock ne vous aura pas été allouée. Les laissez-passers participant, pilotes et mécanicien seront émis au point de contrôle administratif. Tous les laissez-passer doivent être présentés à tout moment et personne ne sera réadmis sans laissez-passer.

Chaque emplacement de paddock (8 x 6 mètres) sera équipé au minimum d'un extincteur de 6 Kg. Chaque pilote devra avoir son propre extincteur de 6 Kg. Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser tout appareil susceptible de provoquer un incendie dans la zone des paddocks. Il est également interdit de cuisiner dans les Paddocks. Dans tous les cas, les équipements seront électriques, isolés et équipés au moins d'un extincteur de 6 kg.

Aucune tente destinée à la restauration n'est autorisée dans les paddocks. Si l'espace le permet, un endroit spécial leur sera alloué près de l'aire de stationnement.

Sous peine de disqualification, il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur thermique (Mini-motos, etc.) ou des véhicules électriques (Overboard, trottinette…) dans les paddocks en dehors de ceux de l'organisation.

L'organisateur et le promoteur des épreuves ainsi que les propriétaires des circuits déclinent toutes responsabilités en cas de vol de matériel au cours d'une épreuve de la série. Chaque pilote, concurrent ou team est responsable de tout son matériel dans le paddock, sur la piste ou dans tout espace privatif.

B – SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES DE LA IAME SERIE SERIES FRANCE

Dans le cadre de la IAME Séries France, les commissaires techniques officiels doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables techniques de la IAME Séries France, mandatés par écrit par Victory Concept, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la coupe de marque (Fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, et c …).

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

1- RÈGLEMENT TECHNIQUE GÉNÉRAL

X30 Junior / X30 Sénior / X30 Master / X30 Vétéran / X30 Pro / KZ-I
Seuls les documents ci-après font foi :

- Règlement de la Coupe de Marque X30 2020
- Spécifications techniques X30 2020

Minime
Seuls les documents ci-après font foi :

- Règlement fédéral catégorie Minime 2020
- Spécifications techniques catégorie Minime 2020

Montage des carrosseries et pare-chocs homologués CIK-FIA autorisé sur châssis Minime/Cadet FFSA avec possibilité de garder l'ancienne barre inférieure

Le meilleur « Rookie » de la catégorie X30 Sénior, 1ère année dans la discipline et – 16 ans (Règlement CIK/FIA Karting), sera récompensé lors de chaque épreuve.

2- SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Article 1 : PUBLICITÉ

Les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :
La surface nécessaire sur le spoiler avant et le nasseau, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.
La surface nécessaire sur chaque ponton, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.

Article 2 : CARBURANT ET LUBRIFIANT

L'essence (E5-Super sans plomb 98 Total Excellium) devra être impérativement achetée dans une station-service Total. Une station-service de référence sera désignée lors de chaque épreuve. Chaque concurrent est responsable de l'approvisionnement et de l'achat du carburant.

Il est interdit d'adjoindre tout liquide ou additif pouvant augmenter la puissance. Aucun mélange de carburant ne sera toléré. Le SSP 95-E5 ou SSP 95-E10 ne sont pas autorisé.

Huiles : seul le WLADOIL K2-T agrée CIK/FIA Karting de l'année en cours est autorisée sauf pour la catégorie Minime où la marque d'huile est libre.

Le ratio d'huile conseillé est de 4% à 6%.

A tout moment, la quantité de carburant dans le réservoir devra être supérieure à 1 litre. Des contrôles seront effectués grâce au matériel de contrôle suivant :
- Digatron DT-47 Fuel Meter Test.

Des substitutions pourront être effectuées par les contrôleurs techniques. Les pilotes seront prévenus 15 minutes avant le départ de la course.

Article 3 : PNEUMATIQUES

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Article 3-1 : Minime - X30 Junior - X30 Sénior - X30 Master - X30 Vétéran

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept.

- COURSE SLICK : 6 pneus slick (3 avants – 3 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, pré-finale et finale. Les pneus course pourront être utilisés lors du warm-up du dimanche matin.

- COURSE PLUIE : 6 pneus pluie (3 avants – 3 arrières) neufs (picots visibles). Ils pourront être achetés auprès de Victory Concept (Réservation 8 jours avant l'épreuve obligatoire) lors de chaque épreuve ou provenir d'une épreuve IAME France 2019 ou 2020. Ils devront avoir un code barre commençant par K ainsi qu'un marquage spécifique IAME France. Ils devront obligatoirement être scannés lors du contrôle technique. Si ces pneus ne sont pas utilisés, ils pourront être réutilisés lors de la course suivante et ainsi de suite. Des pneus neuf seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept pour les essais libres.

Pour les minimes, il n'y aura pas de pneus pluie.

Article 3-2 : KZ-I & X30 Pro

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept.

- COURSE SLICK : 8 pneus slick (4 avants – 4 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les Chonos, manches, pré-finale et finale.

- COURSE PLUIE : 8 pneus pluie (4 avants – 4 arrières) neufs (picots visibles). Ils pourront être achetés auprès de Victory Concept (Réservation 8 jours avant l'épreuve obligatoire lors de chaque épreuve ou provenir d'une autre épreuve IAME France 2019 ou 2020. Ils devront avoir un code barre commençant par K ainsi qu'un marquage spécifique IAME France. Ils devront obligatoirement être scannés lors du contrôle technique. Si ces pneus ne sont pas utilisés, ils pourront être réutilisés lors de la course suivante et ainsi de suite. Des pneus neuf seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept pour les essais libres.

Les pneus pour les essais libres seront à réserver au moins huit jours avant l'épreuve au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Article 3.4 :

Les sets de pneumatiques seront vendus par Victory Concept aux tarifs suivants :

Vega Cadetti	149 € / jeu
Komet K2H	180 € / jeu

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Komet K2M	190 € / jeu
Komet K1W	195 € / jeu

- Tarifs susceptibles de modification selon tarifs manufacturiers 2020

Article 3.5 : CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus du vendredi, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison sur les pneus de course, le pilote sera autorisé à utiliser son lot de 6 pneus puis un pneu du vendredi, déjà utilisé, après accord du délégué technique de la FFSA.

Les pneumatiques achetés à l'organisateur ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Article 3.6 : WARM-UP

Pour le warm-up du samedi, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course. En condition pluie, le pilote devra utiliser d'autres pneus que les pneus Course-Pluie.
Pour le warm-up du dimanche, les pneus sont libres (Pneus de course ou pneus des essais, neuf ou déjà utilisés). En condition pluie, le pilote pourra utiliser les pneus Course-Pluie.

Article 3.7 : PLUIE VENDREDI

En cas de pluie, le vendredi, le pilote devra utiliser des pneus pluie, autres que ceux flashés pour la course.

Article 3.8 : BALANCE, PROCÉDURE DE PESÉE

La balance utilisée durant la journée se trouvera dans la zone d'assistance. Cette balance sera la seule à être officiellement utilisée. La balance sera accessible à partir du vendredi matin.

Après les essais chronométrés, les manches qualificatives, la pré-finale et la finale, tout kart franchissant la ligne sera pesé. Si le kart n'est pas en mesure d'atteindre la zone de pesée par ses propres moyens, il sera soumis au contrôle exclusif des commissaires techniques, qui iront ou feront chercher ce kart. Le pilote se présentera à la zone de pesée dès qu'il reviendra aux stands, afin de pouvoir faire constater son poids.

Aucun objet solide, liquide ou gazeux ; aucune substance de n'importe quelle nature, ne peut être ajouté, placé ou enlevé d'un kart avant la pesée (sauf par un Commissaire technique dans le cadre de ses obligations officielles). Seuls les commissaires techniques et les officiels (Ainsi que la presse) peuvent pénétrer dans la zone de pesée. Aucune intervention quelconque n'est autorisée dans cette zone sans l'accord de ces officiels.

Aucun kart ou pilote ne peut quitter la zone de pesée sans l'autorisation du commissaire technique.

Toute transgression à ces dispositions relatives à la pesée des karts risque d'entraîner l'exclusion du pilote et du kart concernés.

L'organisateur doit veiller à avoir des poids certifiés pour étalonner ses balances.

Il est absolument interdit de boire, verser de l'eau sur ses vêtements et de mettre tout type de liquide à l'intérieur de la zone assistance.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Article 3.09 : ZONE D'ASSISTANCE

Voir annexe

C – RÈGLEMENT SPORTIF

Article 1 : DÉROULEMENT DE LA IAME SERIES FRANCE

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais chronométrés, trois manches qualificatives, une pré-finale, une finale.

Briefing :

Article 2.18 Instructions Générales du Règlement International de Karting CIK-FIA.

Le Briefing est obligatoire pour tous les Pilotes et Participants. L'horaire exact sera repris dans les horaires de l'événement. La présence des Pilotes sera peut-être également exigée lors d'un briefing supplémentaire qui aura lieu le samedi ou le dimanche, sur décision du Directeur de la Course. Il est du devoir des Pilotes/Concurrents de s'enquérir des éventuels briefings supplémentaires. Cette information figurera sur les panneaux officiels et sera disponible au bureau de réception. Il sera obligatoire de signer une feuille d'émargement lors du briefing.

Tout pilote absent lors du briefing se verra enlever ses deux meilleurs temps des essais chronométrés.

Séance d'essais libres :

Constitution d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants.
Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit, de la capacité de la piste et du nombre de pilotes participant.

Essais chronométrés :

Les essais chronométrés se dérouleront par catégorie.
Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Ils se dérouleront sur une ou deux séances de 8 à 10 minutes. Chaque groupe comprendra 36 pilotes maximum et dépendra de la capacité de la piste. Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué de la ou des séances. En cas d'ex aequo, le 2ème meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo.
Les essais chronométrés déterminent la position des pilotes sur la grille de départ.

Les manches qualificatives :

La grille de départ de chaque manche qualificative est déterminée en fonction des essais chronométrés. Chacune des trois manches qualificatives sera de 10 km.

Attribution des points : 0 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 points au 3ème, etc…, n points au nième. En cas d'annulation d'une Course pour "force majeure", aucun point ne sera attribué.
Le classement à l'issue des manches qualificatives est déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo, le classement des essais chronométrés départage les pilotes.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Les pilotes disqualifiés pour non-conformité technique, le seront sur décision des commissaires sportifs après étude du rapport de la commission technique ; Tous les autres pilotes qualifiés seront autorisés à prendre le départ.

Pré-finale :

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée en fonction du classement des manches qualificatives. La distance à parcourir en pré-finale est de 20 km. L'ordre d'arrivée de la pré-finale permettra de déterminer la grille de départ de la Finale.

Finale :

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement de la pré-finale. La distance à parcourir en finale est de 25 km.

Note : Le Collège des Commissaires Sportifs se réserve le droit de modifier le format d'épreuve. En fonction des conditions climatiques, la Direction de Course pourra être amenée à diminuer la distance des différentes compétitions de l'épreuve (- 2 tours en cas de pluie).

Tout participant dont le ou les karts ne sont pas en mesure de prendre le départ pour n'importe quelle raison, ou qui a de bonnes raisons de penser que son ou ses karts ne seront pas prêts à prendre le départ, devra informer l'officiel en charge de la pré-grille, qui informera le directeur de la course dès qu'il en aura la possibilité.

Le pilote en pole position de chaque grille aura le choix de la pole position (Sur le côté gauche ou le côté droit de la piste), pour autant qu'il fasse part de son choix au directeur de la course dès qu'il rejoint la pré-grille. Ce choix ne modifiera que la première ligne ; les autres ne seront pas concernées.

L'accès à la pré-grille sera fermé cinq minutes avant l'heure prévue pour le départ de la course. Les karts qui n'auront pas pris position sur la pré-grille à ce moment, ne pourront plus le faire, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur de la course ou d'un commissaire sportif, présent sur place. Les karts sur la pré-grille doivent être prêts à courir. À moins d'une circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur de la course, les karts qui se trouvent sur la pré-grille ne peuvent retourner dans la zone d'assistance. Il est interdit d'amener un deuxième jeu de pneus sur la pré-grille. Les mécaniciens seront tenus de quitter la pré-grille dès la présentation du panneau « Evacuation piste ». Tout pilote qui ne pourrait démarrer de la pré-grille après la présentation du drapeau vert et qui demanderait l'intervention d'un mécanicien, ne sera autorisé à quitter la pré-grille que sur ordre d'un commissaire de piste ou du responsable de la pré-grille et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de tours de formation.
Tout pilote présent avec son kart sur la grille dans les temps, sera considéré comme partant.

Article 2 : CLASSEMENT DE CHAQUE EPREUVE

Le classement de chaque course de la IAME Séries France est celui de la finale après validation du contrôle technique.

Article 3 : DOTATION DE CHAQUE ÉPREUVE

Une dotation souvenir marquant l'épreuve (Coupe ou Trophée, invitations aux épreuves internationales IAME…) est remise, à l'issue de chaque épreuve de la IAME Séries France aux pilotes accédant aux podiums de chaque catégorie.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Article 4 : RÉCLAMATIONS

Procédure identique à l'annexe sportive FFSA 2020.

Article 5 : DIVERS

Le drapeau bleu à chevrons rouges ne sera pas utilisé en cas de cohabitation de plusieurs catégories au sein d'une manche, d'une pré-finale ou d'une finale.

Les commissaires sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision et auront libre choix de les montrer ou nom aux concurrents. Les décisions des commissaires sportifs peuvent prévaloir sur celles prises par les juges de faits. Seule la direction de course pourra demander la visualisation des images concernant la procédure de départ.

D – CHAMPIONNAT IAME SERIES FRANCE 2020

Article 1 : GÉNÉRALITÉ

Le Iame Series France se déroule sur 4 épreuves pour les Minimes, X30 Junior, X30 Sénior, X30 Master, X30 Vétéran, KZ-I.

Article 2 : FONCTIONNEMENT

Article 2-1 : Championnat sur 4 courses

Pour chacune des courses de la IAME Séries France 2020, le résultat à la fin des manches qualificatives et de la finale sera pris en compte.

Au terme du IAME Séries France 2020, le moins bon résultat (En terme de points sur la fin des manches ou une finale) sera déduit du total soit 7 résultats au total sur 8.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Art 2-2 : Course unique

Le classement de l'épreuve sera le classement de la finale.

Article 3 : Barème et coefficients

Article 3-1 : Barème après les manches qualificatives et la finale

ATTRIBUTION POINTS IAME SERIES FRANCE 2020					
Classifiés A	Après MQ	Finale A	Classifiés B	Après MQ	Finale B

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

1er	80	80	35ième	40	40
2	76	76	36	36	36
3	73	73	37	33	33
4	71	71	38	31	31
5	70	70	39	30	30
6	69	69	40	29	29
7	68	68	41	28	28
8	67	67	42	27	27
9	66	66	43	26	26
10	65	65	44	25	25
11	64	64	45	24	24
12	63	63	46	23	23
13	62	62	47	22	22
14	61	61	48	21	21
15	60	60	49	20	20
16	59	59	50	19	19
17	58	58	51	18	18
18	57	57	52	17	17
19	56	56	53	16	16
20	55	55	54	15	15
21	54	54	55	14	14
22	53	53	56	13	13
23	52	52	57	12	12
24	51	51	58	11	11
25	50	50	59	10	10
26	49	49	60	9	9
27	48	48	61	8	8
28	47	47	62	7	7
29	46	46	63	6	6
30	45	45	64	5	5
31	44	44	65	4	4
32	43	43	66	3	3
33	42	42	67	2	2
34ième	41	41	68ième	1	1

Classifiés A = les 34 premiers après les MQ (1er à 34ième)

Classifiés B = les 34 suivants après les MQ (35ième à 68ième)

Article 3-2 : Vainqueurs

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Seront déclarés « Vainqueur de la IAME Séries France 2020 », les pilotes ayant cumulés le plus grand nombre de points dans chacune des catégories en déduisant le moins bon résultat (En termes de points après les manches qualificatives ou les finale).
En cas d'égalité, le résultat de la finale de la dernière épreuve de chaque catégorie départagera les pilotes ex-aequo.

Article 3-3 : « Team »

Lors de chaque épreuve et dans chaque catégorie, le team du vainqueur se verra remettre un trophée, à défaut de team, le trophée sera remis au mécanicien du pilote.

Article 4 : Dotations

Voir Annexe 2
A l'issue du Championnat, une remise des prix sera organisée. Une partie de la dotation sera remise lors d'un tirage au sort, uniquement aux pilotes présents. Une dotation spécifique pour la Iame International Final sera distribuée à l'issue de chaque épreuve.

Article 5 : Grille de départ

Article 2.19 des prescriptions générales de la CIK-FIA.

Article 6 : Procédure de départ

Article 2.20a des prescriptions générales de la CIK-FIA.

Article 7 : Suspension d'une course

Article 2.21 des prescriptions générales de la CIK-FIA.

Article 8 : Reprise d'une course

Article 2.22 des prescriptions générales de la CIK-FIA.

Article 9 : Arrivée

Article 2.23 des prescriptions générales de la CIK-FIA.

Article 10 : Incidents

Article 2.24 des prescriptions générales de la CIK-FIA.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

ANNEXE 1

DISPOSITIONS
PARCS ASSISTANCE, PRÉ-GRILLE, PARCS FERMÉS

DEFINITIONS

Parc d'Assistance «Départ »

Zone située entre le Paddock et la Pré-Grille à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Parc d'Assistance «Arrivée»

Zone située entre la piste et le Paddock à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Pré-grille

Zone où les karts sont posés au sol, sur un emplacement défini et affiché à l'avance, en attendant le départ du tour de formation.

Parc Fermé

Zone fermée, situé à côté du parc assistance arrivée et où est parqué le matériel pendant le délai règlementaire « et ou » en attente des contrôles.
Seuls les Officiels chargés des contrôles et les mécaniciens concernés peuvent y pénétrer.

CONDITIONS NORMALES

Toute mise en marche de moteur est interdite dans les parcs assistance départ et arrivée, parc fermé ainsi que sur la pré-grille avant la présentation du panneau moteur. Sur demande justifiée, après autorisation et sous le contrôle des commissaires techniques, une mise en marche du moteur peut être autorisée dans ces différentes zones.

Parc d'Assistance «Départ »

***Seul** le montage et démontage des roues, le montage du carénage avant, le réglage de la largeur des voies, le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques sont autorisés.*

***Toute** intervention liée à la **sécurité** ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.*

Parc d'Assistance «Arrivée»

***Seul**, le **contrôle** de la pression des pneumatiques est autorisé après la pesée.*

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Pré-grille

***Seul** le **contrôle** de la pression des pneumatiques est autorisé.*

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Fermeture pré-grille :

L'heure affichée est l'heure de fermeture de la porte de la pré-grille.
***Chaque pilote doit avoir franchi la porte de la prégrille 5 minutes avant l'heure affichée sur l'horaire officiel**, un signal sonore annoncera les 5 dernières minutes avant sa fermeture.*

Tout pilote se présentant hors délai ne sera pas autorisé à pénétrer sur la pré-grille.

*Lorsque les karts s'élanceront pour le tour de chauffe, si un kart ne démarre pas, **toute intervention quelle qu'elle soit** du mécanicien entrainera le départ du kart en dernière position.*

Le non-respect de ces dispositions entrainera la présentation du drapeau noir et disqualification de la manche.

Parc Fermé

Toute intervention est interdite sans l'autorisation d'un commissaire technique.

CONDITIONS EXEPTIONNELLES

*En cas de changement brutal de météo, alors que les pilotes sont en pré-grille, le directeur de course **seul** peut décider de décaler le départ.*
*Tous les pilotes seront alors autorisés à retourner en **parc assistance départ** pour se mettre en configuration pluie sous la surveillance des commissaires technique.*

***Seront alors uniquement autorisés** :*

- ✓ *Le démontage et montage des roues*
- ✓ *Le réglage de la largeur des voies AV et AR.*
- ✓ *Le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques.*
- ✓ *Le changement de la bougie.*
- ✓ *La pose de la protection ou le retournement du silencieux d'aspiration.*

Toute** autre intervention est **formellement interdite.

*Ces interventions ne pourront être réalisées que par le **mécanicien et son pilote**.*

Toute** autre aide est **interdite.

*Le **non-respect** de ces dispositions entrainera l'interdiction d'accès à la pré-grille ou la présentation du **drapeau noir** et de ce fait la disqualification de la manche.*

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

ANNEXE 2

DOTATION MINIMUM ANNUELLE

IAME SERIES France (Chaque Evenement) :

A confirmer

Si un pilote remporte une invitation ou un accès garanti pour la IAME INTERNATIONAL FINAL à plusieurs reprises, il ne conservera qu'une seule invitation ou qu'un seul accès. Les autres reviendront à l'organisateur. Si un pilote, qui a remporté une invitation pour la IAME INTERNATIONAL FINAL, ne peut se rendre à la course (Pour des raisons personnelles ou parce qu'il n'a pas l'âge requis), l'invitation ou l'accès, qui ne peut être ni cédée, ni vendu, revient à l'organisateur.

Classement final IAME SERIE FRANCE :

Minime :
1er : 1 Trophée + 1 Moteur Minime
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Véga

X30 Junior :
1er : 1 Trophée + 1 Moteur X30 avec accessoires
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

X30 Sénior :
1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

X30 Master :
1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

X30 Vétéran :
1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

X30 Pro :
1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

KZ-I :
1er : 1 Trophée + 1 moteur Screamer III
2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote Mir
3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com

Tous les lots devront avoir été retirés avant le 31 décembre 2020. Au-delà de cette date, le lot est perdu.

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05 Mobile : 06 08 92 47 58
Mail : info@victory-concept.com